



PROCÉDURES LOCALES

Planeur Académie Nord-Est 2026 Catégorie Junior Classe club du 19/07/2026 au 25/07/2026 Cambrai

Edition du 01/06/2026

Date de validation des procédures par la [Commission Sport FFVP](#) : 15/07/2026

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 - Edition 2026

L'ensemble des documents de référence est disponible sur :
<https://www.ffvp.fr/kb/organiser-une-competition>

Les procédures locales ont pour but de définir les options retenues par l'organisation lorsque le règlement fédéral (NP4.1) les permet. Elles évitent autant que possible de paraphraser la NP4.1. Les concurrents sont donc tenus de connaître la NP4.1 et les procédures locales. Les procédures locales doivent être validées par la Commission Sport FFVP au moins un mois avant la première épreuve.

Table des matières

1.	DESCRIPTION DE LA COMPÉTITION	3
1.1.	NOM ET LIEU DE LA COMPÉTITION	3
1.2.	CALENDRIER DE LA COMPÉTITION	3
1.3.	NOMS ET FONCTIONS DES ORGANISATEURS ET OFFICIELS	3
1.4.	ADRESSES POUR CORRESPONDANCE ET INSCRIPTION	3
2.	GÉNÉRALITÉS	4
2.1.	MONTANT DES FRAIS D'INSCRIPTION ET DES DÉCOLLAGES	4
2.2.	CATÉGORIES, CLASSES ET TYPES DE PLANEURS ADMIS	4
2.3.	LOGICIEL D'ANALYSE ET DE SCORING UTILISÉ	4
2.4.	ENREGISTREURS DE VOL	4
2.5.	ÉQUIPEMENTS SUPPLÉMENTAIRES REQUIS	4
2.6.	SITE INTERNET	5
2.7.	BASE DE POINTS DE VIRAGES	5
2.8.	DÉFINITION DE L'ESPACE AÉRIEN SPORTIF DU CHAMPIONNAT	5
2.9.	EMPLACEMENT DU PANNEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL	5
2.10.	MESSAGERIE	5
3.	PROCÉDURES AU SOL	6
3.1.	PRÉSENTATION DE L'AÉRODROME	6
3.2.	CONSIGNES DE MISE EN PISTE ET POINT DE PESÉE	6
3.3.	PROCÉDURE DE PESÉE	6
3.4.	PROCÉDURE DE DÉBALLASTAGE EN PISTE	6
3.5.	GRILLE DE DÉCOLLAGE	6
3.6.	PC VACHE, INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN CAS DE VACHE, REMISE DES ENREGISTREURS AU RETOUR DE VACHE	6
3.7.	DÉPOUILLEMENT DES ENREGISTREURS	7
3.8.	POSSIBILITÉS DE DÉPANNAGE AIR	7
4.	PROCÉDURES EN VOL	8
4.1.	FRÉQUENCES RADIO	8
4.2.	DÉCOLLAGE (ZONE DE LARGAGE) / TREUIL / DÉCOLLAGE AUTONOME	8
4.3.	PROCÉDURE EN CAS D'ATERRISSAGE PENDANT LES MISES EN L'AIR	8
4.4.	INFORMATION D'ARRIVÉE	8
4.5.	PROCÉDURE D'ARRIVÉE ET D'ATERRISSAGE	8
5.	DÉROULEMENT DES ÉPREUVES	10
5.1.	DISPOSITIONS LOCALES RELATIVES AU CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN (LE CAS ÉCHÉANT)	10
5.2.	ZONE DES ÉPREUVES	10
5.3.	PARAMÈTRES DES PORTES DE DÉPART ET D'ARRIVÉE	10
5.4.	PROCÉDURE DE DÉPART AVEC PEV	10
5.5.	ANNULATION D'ÉPREUVE EN VOL	11
5.6.	PÉNALITÉ ALTITUDE D'ARRIVÉE	11
6.	DIVERGENCES PAR RAPPORT AU RÈGLEMENT FÉDÉRAL NP4.1 EN VIGUEUR	11
7.	ANNEXES	11

1.Description de la compétition

1.1. Nom et lieu de la compétition

- Nom de la compétition : Planeur Académie Nord-Est 2026
- Lieu : Aérodrome de Cambrai-Niergnies (LFYG)
- Association organisatrice : Cambrai Planeur Aéroclub (CPA)
- Altitude de référence de l'aérodrome : 99 mètres (sera utilisée pour la référence des altitudes QNH/AMSL)
- Cette compétition est sélective (ie ne diverge pas par rapport à la NP4.1) : Oui

1.2. Calendrier de la compétition

- Date limite d'inscription : 01/07/2026
- Entraînement (non officiel) : 18/07/2026
- Période d'enregistrement :
Vendredi 17/07/2026 - 15h à 19h
Samedi 18/07/2026 - 10h à 19h
- Période d'inspection technique (pesée obligatoire en classe club) :
Samedi 18/07/2026 - 10h à 19h
- Premier briefing : 19/07/2026 à 10h00
- Période de compétition (premier et dernier jour d'épreuve possible) : du 19 au 25 juillet 2026
- Remise des prix : 25/07/2026 à 19h00

1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels

Postes obligatoires :

- Directeur de la compétition : Arnaud BIDAN
- Représentant fédéral ou régional : N/A
- Choix des épreuves : Arnaud BIDAN et Jean-François LOULY
- Scoring : Jean-David THOBY et Jean-François LOULY
- Secrétariat : CPA

Postes recommandés :

- Président du Comité d'Organisation : Arnaud BIDAN
- Sécurité des vols : Jean-François LOULY
- Météorologue : Maxime BONNISSENT
- Logistique : CPA
- Remorquage : Pierre QUINVILLE
- Webmaster : Jean-David THOBY
- Responsable presse : Marie DUJARDIN

1.4. Adresses pour correspondance et inscription

- Tel : 0327818899
- E-mail : jdthoby.aero@gmail.com
- Site web : <https://planeur-cambrai.org/>
- Adresse postale : Aérodrome de Cambrai-Niergnies 59400 NIERGNIES

2. Généralités

2.1. Montant des frais d'inscription et des décollages

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à :

- 100 €

Ils couvrent toutes les opérations exceptés les décollages.

Le prix d'un remorqué standard (500 m AGL) est de 30 €

Le montant de la caution de réclamation est fixé à 100€

2.2. Catégories, classes et types de planeurs admis

Classe : Club. Les handicaps et masses de référence utilisés sont définis dans la NP4.1.D au §2.

Catégories : Junior. Les pilotes de plus de 25 ans et les biplaces ne seront pas classés (sauf les biplaces avec le commandant de bord permanent sur toute la compétition ayant moins de 25 ans, tout comme son ou ses passagers)

Décollage : au remorqueur.

Nombre maximal de planeurs de la compétition admis sur la plate-forme : 30

2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé

Le logiciel SeeYou (version 10.68 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2026 en vigueur le jour de la 1^{ère} épreuve sera appliqué.

2.4. Enregistreurs de vol

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur.

Pour les Championnats de France seulement :

- tout enregistreur de vol utilisé, principal ou secours, doit être soit homologués IGC ou soit un FLARM.
- uniquement en Championnat de France Catégorie Générale Classes Standard+15, Biplace 20m, 18m et Libre : l'enregistreur principal doit disposer de la fonction « Marqueur d'Evenement » afin de pouvoir utiliser la procédure PEV (cf NP4.1 §12.4.5).

L'organisation demandera deux semaines avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

2.5. Équipements supplémentaires requis

GPS avec visualisation de l'espace aérien sportif, fichiers à jour.

Dispositifs améliorant la visibilité des planeurs, tels que décrits dans le règlement des compétitions.

Carte OACI nord-est 2026.

2.6. Site Internet

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est <https://www.soaringspot.com/fr/pagn2026/>

Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

2.7. Base de points de virages

Le fichier de référence (*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

- Points de départ utilisables : 001 CAMBRAI AERO
- Points de report utilisables : 002 RP EST - 003 RP OUEST - 004 RP SUD
- Points d'arrivée utilisables : 001 CAMBRAI AERO

Les points de départ, de report et d'arrivée seront précisés pour chaque épreuve au briefing journalier.

2.8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

Le fichier espace aérien de référence (*.cub) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

:

- L'aérodrome de Cambrai se situe sous la TMA LILLE 5 (zone D), plancher = FL065
- A 7,5 km au nord se situe la TMA LILLE 4 et 4.1 (zone D), plancher = 4500 ft
- Le survol de la Belgique est interdit pendant les épreuves
- Liste des zones interdites par défaut (ie pénétration pénalisée) :
 - classes A, B, C, D ; ZRT sauf dérogatoire; TMZ ; zones P ; zones R ; zones D, parc naturel (quelque soit le plancher/plafond du parc)
- Liste des zones toujours autorisées (ie pénétration non pénalisée) :
 - classes E, F, G, RMZ, ZRT type dérogatoire (OpenAir type W)
- La fiche d'épreuve précisera une à une les zones éventuellement désactivées pour la journée (ex : certaines zones D, ZRT)

Extrait de carte OACI en annexe.

2.9. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé devant la salle polyvalente du club house.

2.10. Messagerie

Des informations officielles pourront être transmises par le groupe Whatsapp créé par l'organisation pour la compétition. L'organisation configurera le groupe de telle façon qu'elle soit la seule à pouvoir diffuser des messages.

3.Procédures au sol

3.1. Présentation de l'aérodrome

Aérodrome de Cambrai - Niergnies

Accès général

L'aérodrome de Cambrai - Niergnies est situé à environ 5 km au sud-sud-est de Cambrai, sur la commune de Niergnies. L'accès principal s'effectue par :

74 Grand Rue, 59400 Niergnies.

L'accès et le parking de l'aérodrome étant en travaux, un communiqué sera publié ultérieurement pour décrire l'accès au club-house par la route.

Parking voitures

Parking véhicules disponible à proximité immédiate des hangars et du club-house.

Stationnement demandé uniquement dans les zones matérialisées afin de préserver les voies de circulation aéronautiques.

Respecter les consignes données par l'organisation lors des manifestations ou compétitions.

Parking remorques

Une zone dédiée au stationnement des remorques planeurs est disponible à proximité des hangars et des zones de montage.

Les remorques doivent être :

- *identifiées,*
- *fermées,*
- *stationnées sans gêner :*
 - *les taxiways,*
 - *les accès sécurité,*
 - *les circulations de véhicules.*

Camping

Zone de camping prévue à proximité du club-house.

Respect du calme nocturne et des règles incendie obligatoires.

Sanitaires

Sanitaires, douches et points d'eau sont disponibles dans les locaux du club-house.

Les utilisateurs s'engagent à maintenir les sanitaires propres après leur passage.

Restauration

Une grande salle commune est mise à disposition des pilotes, accompagnants et équipes d'organisation pour les repas et moments de convivialité.

Une cuisine équipée est accessible avec :

- réfrigérateur,
- micro-ondes,
- vaisselle,
- lave-vaisselle.

Les utilisateurs sont invités à :

- maintenir les locaux propres,
- vider et ranger la vaisselle après utilisation,
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Des commerces et solutions de restauration sont également disponibles à proximité de l'aérodrome dans l'agglomération de Cambrai.

Salle de briefing

Les briefings journaliers sont dispensés dans la salle commune.

3.2. Consignes de mise en piste et point de pesée

Circulation au sol

Respect strict des cheminements véhicules et piétons.

Vigilance renforcée en raison :

- des activités vélivoles,
- des remorqueurs,
- des treuillages,
- des multi-activités aéronautiques (ULM et avion).

Les traversées de piste doivent être limitées au strict nécessaire.

Le roulage hors pistes et taxiways est interdit.

Vitesse maximale recommandée sur la plateforme : 20 km/h pour les véhicules.

Utilisation d'une radio 8.33 MHz et d'un gyrophare sont obligatoires sur la plateforme.

Réduire fortement l'allure :

- à proximité des planeurs,
- des hangars,
- des zones de mise en piste,
- des axes de piste traversés

Radio et sécurité

L'aérodrome est réservé aux aéronefs munis de radio.

Fréquence d'auto-information :

- 122.930 MHz.

3.3. Procédure de pesée

Des pesées aléatoires des planeurs avec tout leur équipement (batterie / parachute / PDA...) seront effectuées chaque jour au point de pesée situé sur le parcours de mise en piste. Le planeur en surpoids sera pénalisé.

3.4. Procédure de déballastage en piste

Sans objet.

3.5. Grille de décollage

Placement libre ([voir annexes](#)) :

- par l'avant de la grille pour les monoplaces (**en rouge** dans la figure ci-dessous),
- par l'arrière pour les biplaces (**en orange** dans la figure ci-dessous).

Le premier monoplace arrivé se place à 20 m du bout de piste.

Les biplaces seront placés derrière pour des raisons de sécurité de décollage.

Heure limite pour retirer les véhicules de la grille : 15 minutes avant le premier décollage prévu.



3.6. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe *devant le bureau de piste dans le club house*
N° de téléphone : 06 86 92 91 67

En cas de vache, le pilote peut :

- contacter le PC Vache par téléphone et donner les informations (voir fiche de vache) nécessaires au dépannage.
- contacter le PC Vache par SMS ou Whatsapp avec le formatage suivant :

[PILOTE] [N° de Concours] [nb de points tournées] [Latitude] [Longitude]

Dans tous les cas, les équipiers doivent, avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmises.

Le fichier IGC sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, avant 9h le lendemain matin.

3.7. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissage, sous la forme :

- soit avec un envoi par Internet : concours@planeur-cambrai.org
- soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card).

Remarque pour les Volkslogger : les fichiers de vol doivent être téléchargés en mode « sécurisé ».

L'organisation refusera de réceptionner un enregistreur de vol et d'effectuer toute manipulation dessus.

3.8. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil + 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

4. Procédures en vol

4.1. Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : 122.650 MHz
- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : 122.930 MHz
- Fréquence détresse : 121.500 MHz

Sauf Championnat de France où l'entraide est interdite, les fréquences utilisables par les pilotes sont les suivantes :

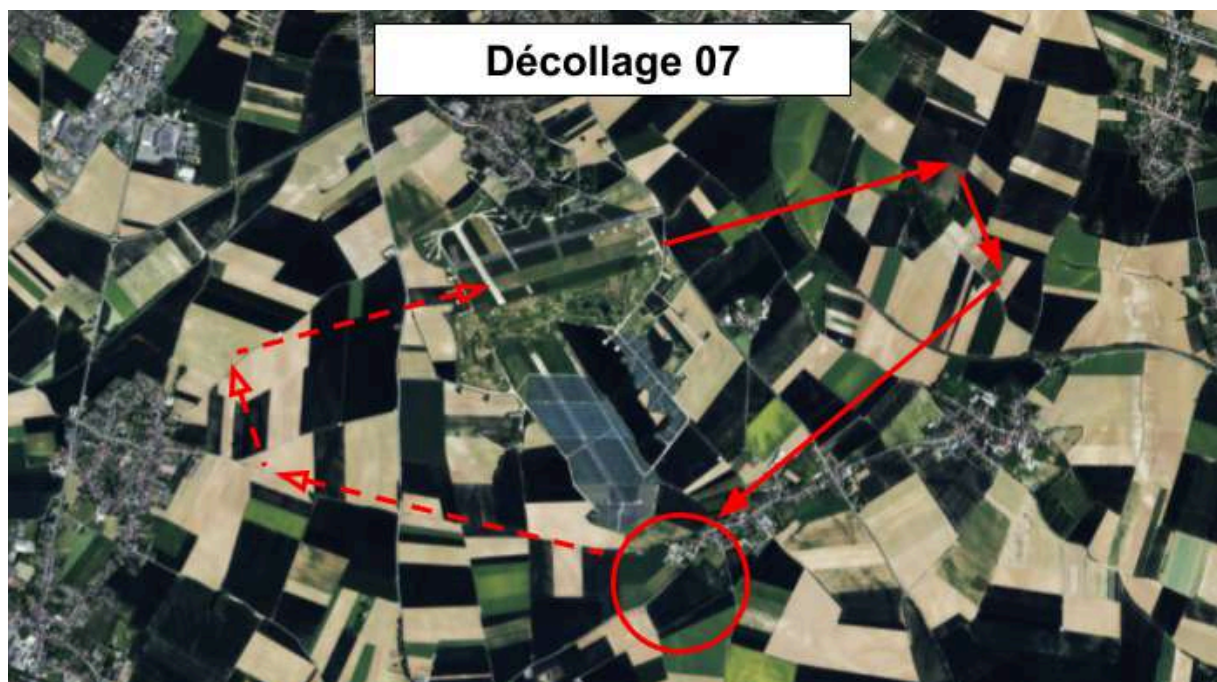
- 122.500 MHz
- 122.650 MHz
- 123.050 MHz
- 129.715 MHz
- 129.760 MHz
- 129.980 MHz

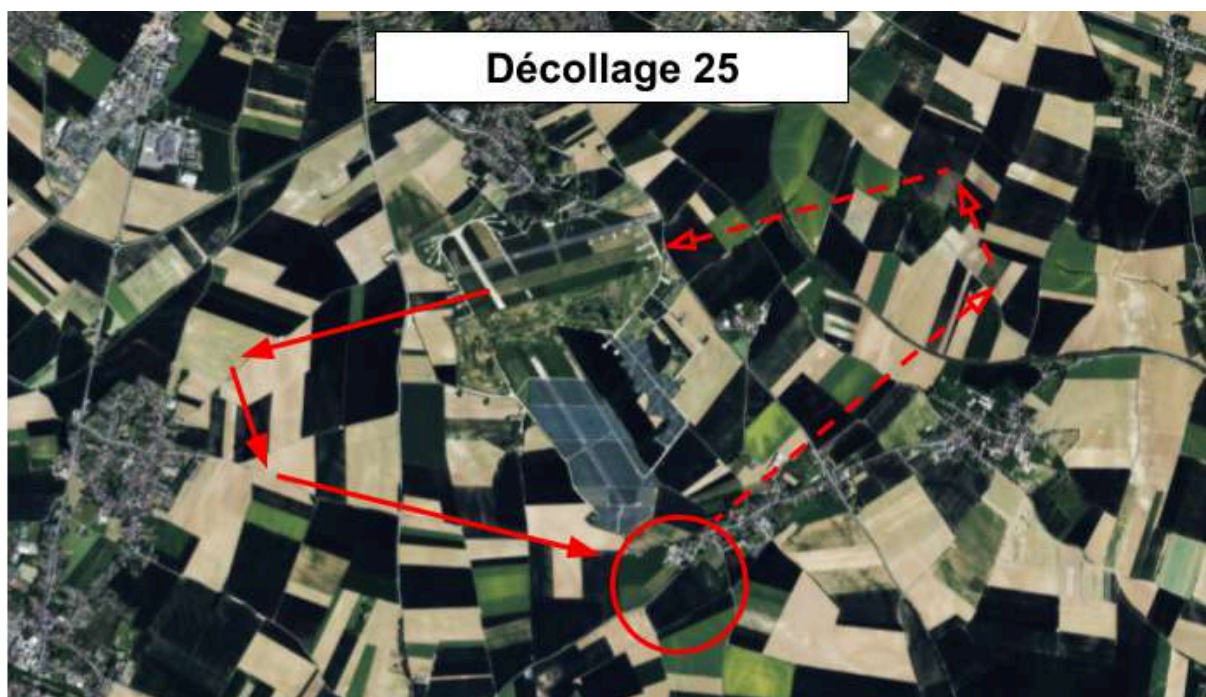
Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le premier décollage.

4.2. Décollage (zone de largage) / treuil / décollage autonome

La procédure sera rappelée à chaque briefing journalier.

Après largage, les concurrents doivent quitter dès que possible la zone de largage soit latéralement soit verticalement (par le haut). Un concurrent revenant dans le circuit de remorquage à une altitude inférieure ou égale à l'altitude de largage devra se signaler sur la fréquence utilisée pour les remorquages de telle sorte à être clairement localisé par les remorqueurs.

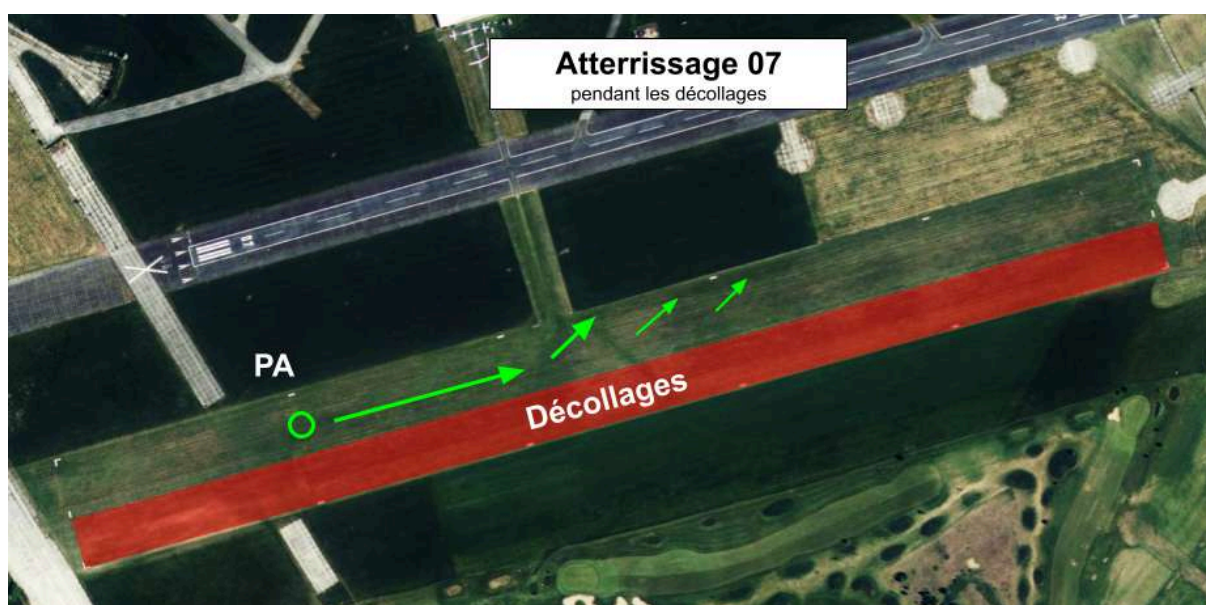


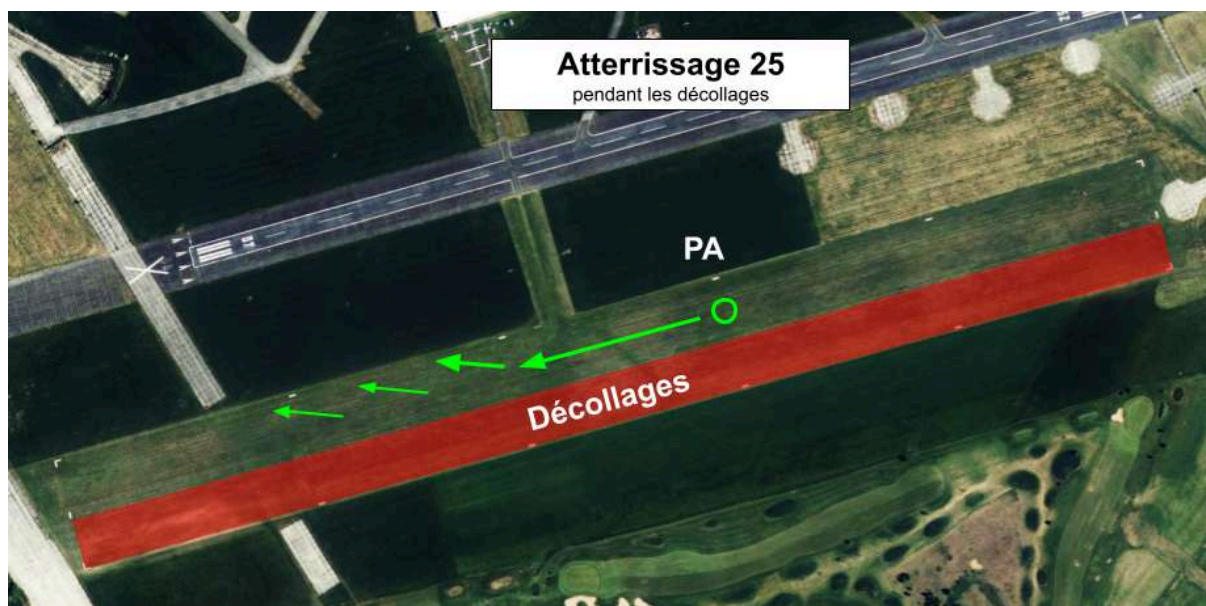


4.3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les mises en l'air

1. Le planeur s'annonce en vent-arrière sur 122.930
2. Il effectue une PTL standard avec un point d'aboutissement décalé :
 - a. de 200 m en 07 → Première balise blanche
 - b. de 400 m en 25 → Deuxième balise blanche
3. Il se pose sur la moitié nord de la piste
4. Il dégage la piste vers le nord par inertie ou à la main après le point d'arrêt Charlie

Les véhicules de piste sont les seuls à pouvoir intervenir sur les pistes pour dégager les planeurs.





4.4. Information d'arrivée

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence de la compétition lorsqu'il est à 10 km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante :

« [n° de concours] 10 km »

L'organisateur collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste en service).

Puis le pilote annonce au franchissement du cercle d'arrivée :

« [n° de concours] au cercle, directe ou tour de piste »

4.5. Procédure d'arrivée et d'atterrissage

Le tour de piste classique est la procédure normale et conseillée. L'arrivée directe avec atterrissage long est également possible. Les schémas relatifs aux procédures d'atterrissage figurent en annexe.

Arrivée directe : le pilote à l'atterrissage suit les instructions données par l'organisation qui régule le trafic de manière à ce que les premiers planeurs en arrivée directe effectuent un atterrissage aussi long que possible, en gardant son axe, permettant aux planeurs suivants de se poser en toute sécurité.

Les passages ne sont pas autorisés.

5. Déroulement des épreuves

5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant)

Sans objet.

5.2. Zone des épreuves

Sans objet.

5.3. Paramètres des portes de départ et d'arrivée

Départ :

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
 - o Vitesse sol maximale : 170km/h, sauf changement lors du briefing journalier
 - o Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

Arrivée :

- Cercle de rayon 3 km centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
 - o Altitude minimale : 350 mètres QNH, sauf changement durant le briefing journalier.

5.4. Annulation d'épreuve en vol

A tout moment, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition :

« Planeur Académie, l'épreuve pour la classe [la classe] est annulée. ».

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible.

5.5. Pénalité altitude d'arrivée

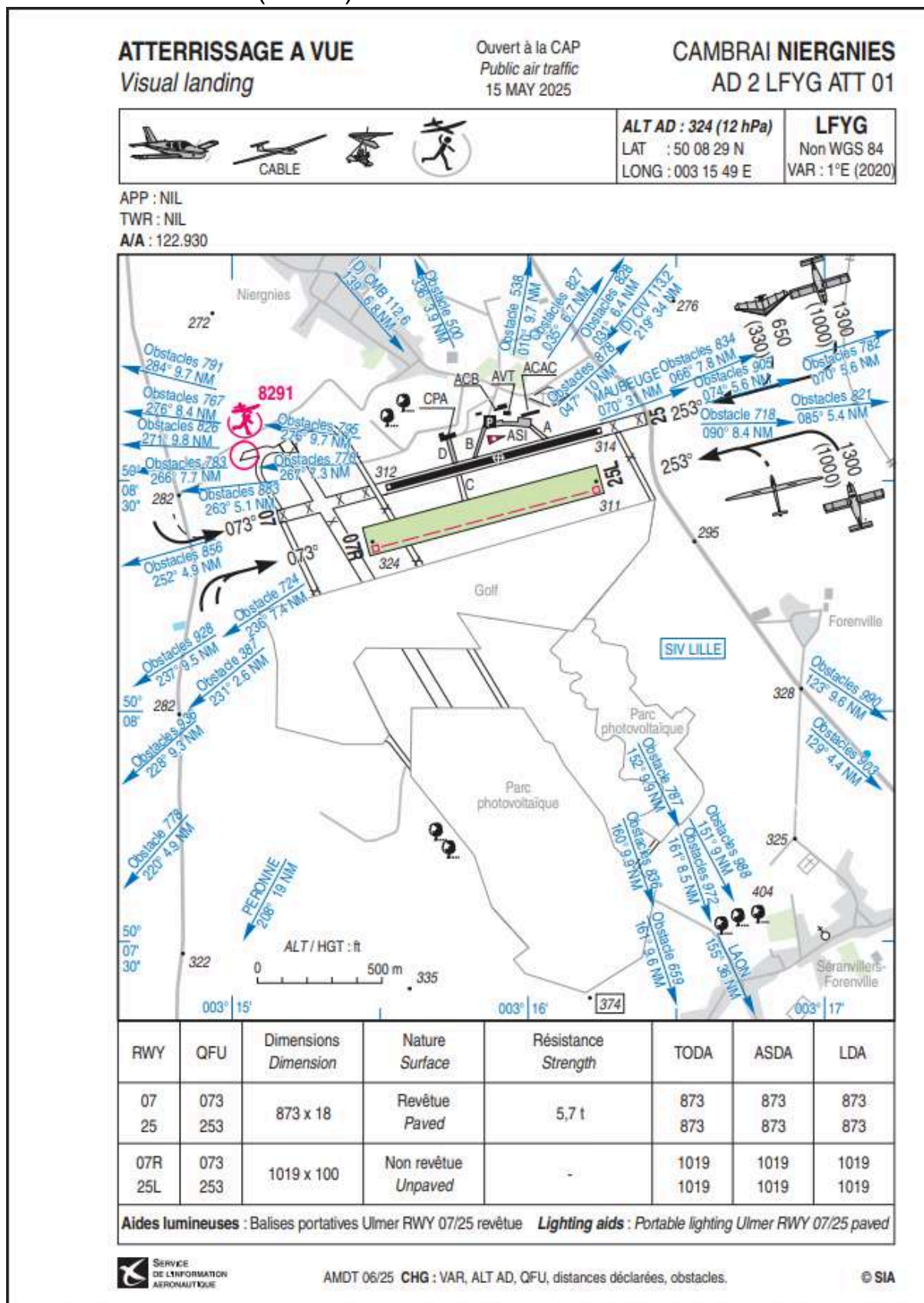
La pénalité pour franchissement de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».

6.Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur

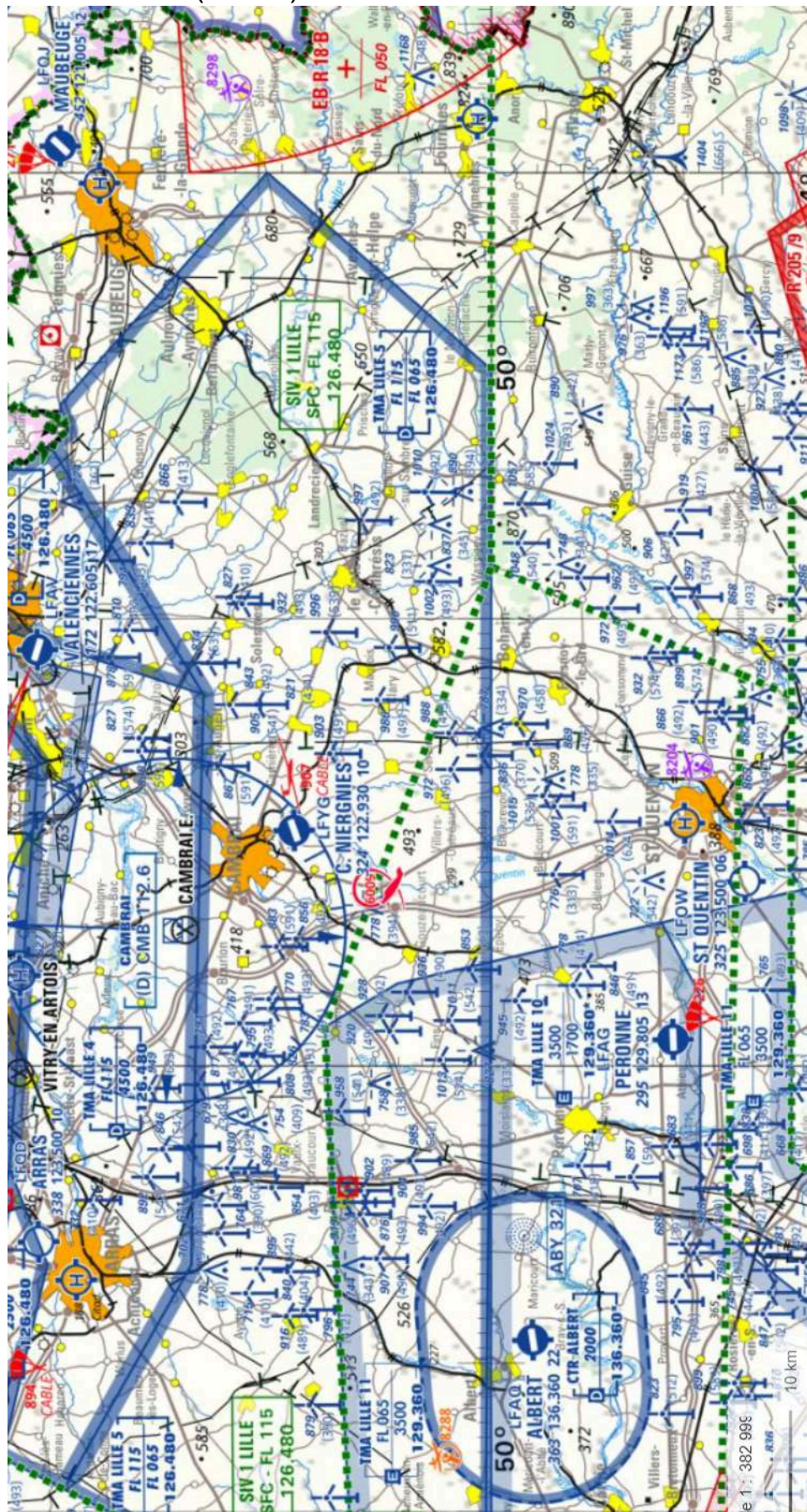
Sans objet

7.Annexes

7.1. Carte VAC (extrait)



7.2. Carte OACI (extrait)



7.3. Vue satellite du terrain

